



N° 2023/078

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Freneuse (Yvelines),

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le règlement général de voirie du 21/10/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006,

Considérant l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile,

Considérant que pour des raisons de sécurité et que la configuration de la voie publique rue Charles de Gaulle du n° 9 au 25 Ter permet un stationnement des véhicules motorisés sur une partie du trottoir,

ARRÊTE

Article 1- Autorisation

Il est autorisé à se stationner à cheval sur le trottoir rue Charles de Gaulle côté impair du n° 9 au 25 Ter.

Article 2- Prescriptions techniques particulières rue Charles de Gaulle

- Les stationnements visés à l'article 2 seront réalisés à cheval sur le trottoir et doivent respecter les textes relatifs à l'accessibilité en maintenant une **largeur minimale de 1,40 mètres pour la circulation des piétons**,
- Il est interdit d'obstruer les sorties carrossables des immeubles riverains, y compris l'accès au droit du Point d'Eau Incendie (PEI) n° 09 ainsi que les passages piétons.

Article 3-

Tout recours en annulation de l'arrêté doit être déposé devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
078-21780552-2023-08-ARRETE-2023-078-AR
Date de réception en préfecture : 08/08/2023



Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Commandant de Gendarmerie de Bonnières-sur-Seine
- Le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Bonnières-sur-Seine
- Les ASVP de la Commune de Freneuse (78)

Fait à Freneuse, le 08 Août 2023

Le Maire,
Ghislaine HAUETER

